



Le patient est muni de sa prescription et demande la délivrance d'un autre Valsartan que celui qui est prescrit

Vous délivrez une spécialité à base de valsartan et de valsartan/hydrochlorothiazide sur la base d'un conditionnement équivalent à la spécialité prescrite. Quelle que soit la date de délivrance de la nouvelle spécialité à base de valsartan et de valsartan/hydrochlorothiazide, elle ouvrira droit à remboursement en paiement direct ou en tiers payant.



Le patient ne dispose pas de son ordonnance mais peut prouver qu'il est sous traitement (en restituant au pharmacien la boîte de traitement concerné par le rappel), et demande la délivrance d'une autre spécialité à base de valsartan et de valsartan/hydrochlorothiazide que celle qui lui a été précédemment délivrée

Si un dossier pharmaceutique et/ou un DMP est ouvert au nom du patient, vous vérifiez l'existence d'une délivrance antérieure d'une spécialité à base de Valsartan. Vous mettez tout en œuvre pour contacter le médecin traitant. Quelle que soit l'issue de ces deux démarches et dès lors que le patient est en mesure de prouver qu'il est sous traitement, vous procédez à la délivrance d'une autre marque de Valsartan sur la base d'un conditionnement équivalent à la spécialité prescrite ou plus faible (30 jours). En l'absence d'ordonnance, vous établissez une feuille de soins papier en paiement direct que vous remettez au patient afin que ce dernier l'adresse à sa caisse accompagnée de l'ordonnance.



Le patient demande la délivrance d'une autre spécialité que celle prescrite

Vous mettez tout en œuvre pour contacter le médecin traitant afin d'échanger avec lui sur la situation. Toutefois, vous pouvez, en cas d'urgence et dans l'intérêt du patient, délivrer un médicament ayant une dénomination commune autre que celle qui a été prescrite (article L. 5125-23 du CSP) dans les conditions précitées selon que le patient produit ou non sa prescription. Vous procédez alors à la délivrance, établissez une feuille de soins pour la prise en charge (en tiers payant si la prescription est produite; en paiement direct si ce n'est pas le cas), et invitez le patient à consulter dès que possible son médecin.